

LE METIER DE DOCUMENTALISTE JURIDIQUE

Ainsi qu'il apert du titre de cet exposé, je prends la parole au nom de quelques membres du sous-groupe juridique de notre association et présenterai brièvement la fonction du documentaliste juridique.

Au cours de quelques réunions et sur base de time-sheet que nous avons tenues durant un mois environs, nous avons essayé, en synthétisant les données récoltées, de tracer le profil du documentaliste juridique et de dégager des conseils quant à sa formation spécifique.

Nous représentions 5 secteurs d'activité juridique: une université, un grand cabinet d'avocats, une entreprise, un bureau de consultants, le département juridique d'une banque

Très vite nous avons découvert de grandes différences.

Quant à la **taille et la qualité de la clientèle** de toute une population estudiantine à un groupe de 15 ou 16 juristes spécialisés dans un certain nombre de domaines du droit en passant par une clientèle d'une bonne centaine d'avocats.

Ceci a un impact sur la **taille et la qualité de la collection** la KUL possède 50.000 livres et est abonnée à 850 revues; les avocats ont 5.000 livres et sont abonnés à 120 revues; mon département juridique détient 1.300 livres et a une cinquantaine d'abonnements.

Une université doit couvrir tous les domaines du droit et même posséder des ouvrages de droit romain, de droit canonique, d'histoire du droit. Ces derniers ne se retrouveront en principe pas dans un cabinet d'avocats. Une entreprise ne possédera que les ouvrages utiles à son domaine d'activités, même s'il est fort large du point de vue juridique, comme dans une banque.

Ceci influence à son tour le **nombre de personnes affectées à la gestion de la bibliothèque** une bonne dizaine de personnes dans la plus grande; 2 personnes dans l'entreprise, le cabinet d'avocats et le bureau de consultants et une personne s'occupant à temps partiel de la bibliothèque dans ma banque (où existe par ailleurs un centre de documentation générale).

Quelles sont les tâches d'un documentaliste juridique?

1. La création d'un fonds documentaire.
2. La diffusion de l'information.
3. La recherche documentaire et l'exploitation de banques de données.
4. Des tâches administratives ou variées.

Il ressort des time-sheet que les documentalistes juridiques exercent un grand nombre de tâches qui ne leur sont pas spécifiques.

1/3 des tâches n'a même pas grand-chose à voir avec le travail de documentaliste: il s'agit de travaux de nature administrative ou logistique (commandes, factures,

secrétariat) ou des activités variées (publications, travail juridique, représentation, etc...)

1/3 des tâches est propre au documentaliste ou au bibliothécaire, mais n'a rien de spécifiquement juridique: input et maintenance d'une base de données, maîtrise de la stratégie d'interrogation de base de données, liste d'acquisitions, service de prêt. Le fait que la matière traitée soit de nature juridique ne joue aucun rôle dans l'accomplissement de ces tâches.

1/3 des tâches est spécifique à la profession de documentaliste juridique en ce qu'une connaissance et des aptitudes juridiques particulières jouent un rôle. Certaines subdivisions peuvent être faites, telles que

droit belge / droit international

documentation générale / spécialiste d'une branche du droit
recherches (personnalisées) / mise à disposition

Quelle est la spécificité de la documentation juridique?

La certification du documentaliste juridique.

1. Organisation tripartite des sources du droit.

- Législation:

On la trouve d'abord dans le Moniteur Belge, une loi n'entrant en vigueur qu'après sa publication au Moniteur. Cette information n'est pas très structurée, de sorte que le Moniteur n'est généralement utilisé que pour se tenir au courant de l'évolution législative

Ensuite on la trouve classée chronologiquement dans des collections telles que la Pasinomie, qui malheureusement paraissent avec beaucoup de retard.

Enfin, elle se trouve dans des codes dont il existe une grande variété. Il existe des collections publiant l'ensemble des domaines du droit et d'autres se limitant à un domaine du droit (ex. code de droit comptable).

Ils possèdent généralement une table des matières chronologique et une table des matières par sujet. Notons que l'édition électronique (CD-Roms, Internet) fait son apparition ici. Mais ceci est le sujet de Christoph Malliet.

Soulignons qu'aucune de ces sources dérivées n'est absolument complète et que certains textes de loi seront donc extrêmement difficiles à retrouver. Il en va de même pour les travaux préparatoires qui peuvent être très importants pour l'interprétation des textes légaux. Les questions et réponses parlementaires peuvent également être très utiles pour déterminer la portée d'un texte légal, spécialement en matière fiscale.

- Jurisprudence:

Elle est publiée dans les revues juridiques. Il existe ici aussi de grandes collections comme la Pasinomie publiant les textes de décisions judiciaires, mais seuls les textes de nos plus hautes juridictions sont tous publiés. De même que la Pasinomie, la Pasinomie paraît avec beaucoup de retard. Mais même à supposer que l'on soit abonné à toutes les revues (et les éditeurs en lancent régulièrement de nouvelles), certaines décisions

demeureront inconnues. J'ai, en particulier, un classement des décisions inédites qui nous ont été signifiées.

- Doctrine.

Les auteurs analysent les deux autres sources du droit et en tirent des conclusions et formulent des propositions qui peuvent mener à des évolutions législatives ou jurisprudentielles.

2. Evolution constante

Chaque jour de nouveaux textes sont votés et publiés au Moniteur. Il n'est pas toujours facile de déterminer le sujet d'une loi, le titre ne couvrant pas toujours le sujet. C'est particulièrement le cas de lois que l'on nomme lois fourre-tout et qui traitent d'une quantité de sujets différents. Elles n'ont souvent qu'une portée limitée dans le temps (jusqu'à la prochaine loi fourre-tout). Elles peuvent pourtant dissimuler une disposition beaucoup plus fondamentale.

Ex. la loi du 6 juillet 1994 "modifiant la loi du 17 juin 1991 portant organisation du secteur public du crédit et de la détention des participations du secteur public dans certaines sociétés financières de droit privé, ainsi que la loi du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit". Sous le couvert de cet intitulé surprenant, écrit Me Glansdorff, cette nouvelle loi "fourre-tout" modifie en profondeur le droit commun des cessions et mises en gage de créances. Il faut le savoir!

En ce qui concerne la jurisprudence, la Cour de Cassation peut avoir des revirements de jurisprudence, obligeant les praticiens à conseiller de modifier certaines pratiques bien établies.

Enfin, la doctrine peut émettre des idées nouvelles, orientant ainsi les décisions de certaines juridictions dans un sens nouveau.

3. Permanence

Il est frappant de constater que les responsables de l'aménagement des bureaux veulent toujours nous forcer, dans un but de gain de place, à éliminer nos ouvrages anciens et à reléguer aux archives nos collections les plus anciennes. Il est difficile de les convaincre que c'est tout à fait exclu, certains textes très anciens étant toujours en vigueur. Ainsi, la profession de notaire est réglementée par une loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803)!

Il existe donc bien une spécificité de documentaliste juridique:

- les sources du droit.
- les sources documentaires (répertoires, bases de données, éditeurs, institutions)
- le contexte juridique général (contact avec les avocats, l'autorité publique)

Mais il a paru difficile au groupe de travail de traduire cette spécificité dans un certificat.

Les critères suivants pourraient être retenus:

- description de la connaissance requise en matière de sources du droit.
- énumération de la documentation et des moyens de recherches les plus importants.

La plupart des documentalistes juridiques sont assez isolés dans leur travail et exécutent toute une gamme de tâches. Est-il sensé de les certifier au niveau le plus bas?

Quelle est la formation d'un documentaliste juridique?

Les documentalistes juridiques se recrutent aussi bien parmi les universitaires ayant ou non une formation juridique que parmi les documentalistes de formation.

L'idéal est bien entendu une combinaison de la formation de documentaliste avec une formation juridique plus ou moins approfondie.

Il nous semble très utile, si l'on veut exercer ce métier, de connaître la structure du droit et des grandes branches qui le composent. En effet, une recherche documentaire ne pourra être menée à bien que si l'on est capable de loger une question dans la branche du droit adéquate. La structure du droit détermine la structure de la bibliothèque.

La connaissance du cheminement que connaît une norme juridique est également importante: législation à différents niveaux hiérarchiques (constitution, lois, décrets des communautés et des régions, règlements, circulaires administratives). Il existe aussi des usages, des grands principes du droit qui ne sont pas coulés dans des textes officiels. La législation est appliquée et interprétée par la jurisprudence; elle fait aussi l'objet de commentaires par la doctrine, c à d. les commentateurs.

Ceci nous mène à la connaissance des acteurs du droit: les trois Pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire), les chercheurs (dans les universités et centres de recherches), les praticiens (avocats, juristes d'entreprise, magistrats).

La combinaison de la structure et des acteurs permettra de faire une recherche documentaire efficace et répondant exactement au désir du client. Ne pas accabler de détails celui qui ne désire que des généralités sur un sujet donné, être le plus pointu possible pour celui qui pose une question très précise, être le plus complet possible pour celui qui fait une étude de fonds.

Le droit étranger est souvent source de problèmes. Il n'y a pas seulement un problème de langues; l'approche du droit est différentes selon les pays. L'approche anglo-américaine est dans beaucoup de domaines totalement différente de celle du continent européen. Une notion telle que 'l'âge de la majorité' est quelquefois très difficile à expliquer; dans certains pays elle semble inexistante telle que nous la concevons. Il faut donc être conscient de ces différences.

Par ailleurs il peut exister un problème de langues ou de terminologie même si l'on se limite au droit national. Ainsi, j'ai été bien en peine de trouver la loi Breyne la première fois que l'on me l'a demandée, n'ayant aucune idée du sujet dont elle pouvait traiter. Et la loi Claes et la loi Wathelet sont du même acabit.

Les arrêtés royaux numérotés (qui ont valeur de loi) sont également cause d'arrachages de cheveux.

Une lecture très utile pour une première approche de la documentation juridique est le petit livre 'Elementaire Bibliografie Belgisch Recht' de Christoph Malliet.

Conclusion

La complexité grandissante du droit oblige de nombreux juristes à se grouper, elle oblige les entreprises à engager de plus en plus de juristes, les administrations doivent se tenir à jour, les cours et tribunaux sont, dans le contexte actuel et de par la critique dont il font l'objet, forcés à se documenter vite et bien.

Les nouveaux médias font leur apparition dans le monde juridique, sans que les juristes y soient nécessairement bien préparés.

C'est pourquoi je pense que la profession de juriste documentaliste est bien vivante et offrira sans doute de plus en plus de débouchés.

Catherine HEBBELYNCK

DOCUMENTALISTE JURIDIQUE

UNE PROFESSION UNIFORME ?

Spécificités de l'information juridique

- Organisation tripartite
 - Législation
 - Jurisprudence
 - Doctrine
- Evolution constante
- Permanence
- Acteurs multiples
 - les trois Pouvoirs
 - l'Université
 - les praticiens
 - ...

Sources et supports de la législation

◆ Produits disponibles:

- Moniteur papier
- Moniteur microfiche
- Justel
- Codes
 - à feuillets mobiles
 - à suppléments
 - sur CD.ROM
 - sur disque dur
- Pasiomie
- ...

◆ Critères de choix:

- Périodicité
- Exhaustivité
- Facilité d'utilisation
- Stockage
- Coordination
- Clés d'accès
- Coût
- Tables
chronologiques
- Index des matières

Sources et supports de la jurisprudence

◆ Produits disponibles:

- Pasicrisie belge
- Arr. Cass.
Bull. Cass.
- Rec. Cass.
Larcier Cassation
- Arrêts du CE (FR + NL)
- Arbitrage
- Jurisprudence CE
- Périodiques juridiques
- Jurisprudence inédite

◆ Critères de choix:

- Périodicité
- Exhaustivité
- Facilité d'utilisation
- Stockage
- Spécialité
- Clés d'accès
- Coût
- Tables
chronologiques
- Index des matières